

L'ÉTUDE FONCTIONNELLE DU VOCABULAIRE

PRÉCIS DE LEXÉMATIQUE *

In this article the foundations of the functional study of the lexicon, or « lexematics », are presented as well as a sketch of this discipline. Lexematics is at first situated in the framework of semantic research with regard to the three principal types of « content » (designation, signification, sense), and it is delimited in contrast to traditional semantics and generative linguistics and justified as an autonomous and necessary discipline. Thereupon the preliminary distinctions, valid for any functional study of languages, are expounded in order to mark off the proper object of this study (the level of the « system » within the « functional language »), and the more or less implicit theoretical and methodical principles of this approach (principle of functionality, principle of opposition, principle of systematicity, principle of neutralization) as well as their corollaries are explicitly formulated and justified. In a third part, a complete model of lexematics, viz. the different types of paradigmatic and syntagmatic content structures which can be ascertained in the lexicon are briefly presented with Romance and German examples. Finally some hints are given concerning the present state of lexematics and its perspectives of further development as well as its possibilities of application in the domains of language teaching, of uni- and plurilingual lexicography, and of the theory and practice of translation.

1.0. L'étude fonctionnelle du vocabulaire, appelée aussi par la suite *lexématique*, est l'étude du contenu lexical des langues, c'est-à-dire du signifié lexical. Le terme de « signifié » suppose une délimitation précise par rapport à d'autres types de « contenu » linguistique, le terme de « lexical » suppose une délimitation tout aussi précise par rapport à d'autres types de signifiés.

1.1. Le signifié n'est en effet qu'un des trois types fondamentaux de contenu linguistique ; les deux autres sont la désignation et le sens. Le signifié est le contenu donné chaque fois par la langue en tant que telle : il n'y a de signifié dans ce sens que dans les langues, et il n'y en a pas dans la « parole en général » (c'est-à-dire

* Cet article, présenté d'abord comme rapport (en allemand) à la réunion annuelle du Conseil de l'Institut für deutsche Sprache à Mannheim, en mars 1975, reprend l'essentiel d'une série de leçons données (en français) à Pise, en 1974, dans le cadre du séminaire d'été organisé par la section linguistique du C.N.U.C.E.

dans l'activité de parler considérée en elle-même et en dehors des déterminations que lui imposent les différentes langues). Autrement dit : le « signifié » n'existe qu'en tant que signifié « français », « allemand », « anglais », etc. La désignation est la référence à la réalité visée dans la parole (ou cette réalité même : « représentation », « fait », « état de choses »), indépendamment de la forme que lui impose telle ou telle langue, et elle est justement déjà donnée dans la parole en général. Ainsi par exemple, all. *bringen* et esp. *traer* peuvent éventuellement désigner la même réalité, le signifié de ces deux verbes n'est cependant pas le même, car esp. « traer » contient le trait de contenu « en direction de la première personne », qui n'est pas présent dans all. « bringen » ; de la même façon fr. *porter* et it. *portare* désignent souvent le même fait, mais leurs signifiés sont différents (fr. « porter » implique que la chose portée ne se déplace pas d'elle-même). D'une manière analogue *Caesar Pompeium vicit* et *Pompeius a Caesare victus est* désignent le même « état de choses », mais au moyen de signifiés différents. Le signifié est toujours et exclusivement le « côté contenu » d'un signe linguistique (ou d'une construction constituée par plusieurs signes) : il est la forme donnée par une langue particulière aux possibilités de désignation. Par contre la désignation, dans un acte de parole, c'est l'utilisation d'un signifié, et elle n'est pas déterminée uniquement par celui-ci, mais aussi en même temps par des principes généraux de la pensée et par l'expérience de la réalité (« connaissance des choses »). Le sens est le contenu particulier d'un texte ou d'une unité textuelle (par ex. « question », « réponse », « prière », « invitation », « refus »), précisément dans la mesure où ce contenu ne coïncide pas tout simplement avec le signifié et la désignation : il n'y a de sens qu'au niveau du texte (c'est-à-dire de l'acte de parole — ou de l'ensemble agencé d'actes de parole — d'un sujet parlant dans une situation donnée), et non pas dans la parole en général ni dans les différentes langues. Par rapport au sens, le signifié et la désignation (et leur combinaison) se comportent comme le signe matériel (« signifiant ») par rapport à ce qu'il signifie (« signifié »).

1.2. Le signifié lexical n'est pour sa part qu'un des types de signifié ; les autres sont : le signifié catégoriel, l'instrumental, le syntaxique et l'ontique. Le signifié lexical correspond au « quoi ? » de la réalité appréhendée, sans aucune autre détermination ; ainsi dans les séries *riche - richesse - enrichir*, *pauvre - pauvreté - appauvrir*, le signifié lexical est celui qui est commun aux unités de chacune de ces séries, et qui par contre est différent dans *riche - pauvre*, *richesse - pauvreté*, *enrichir - appauvrir*. Le signifié catégoriel correspond à des différences dans la « façon d'appréhender » (Husserl) ; ainsi le signifié catégoriel est celui qui est chaque fois différent à l'intérieur des séries *riche - richesse - enrichir* et *pauvre - pauvreté - appauvrir* et est par contre le même dans *riche - pauvre*, *richesse - pauvreté*, *enrichir - appauvrir*. « Substantif », « adjectif », « verbe », « adverbe » sont des signifiés catégoriels. Les mots pronominaux (*je, tu, ce - cette - ces, ici, ainsi*) n'ont qu'un signifié catégoriel ; ce ne sont pas des « lexèmes », ce sont des « catégorèmes » purs. Le signifié instrumental est le signifié des instruments

grammaticaux (« morphèmes »), c'est-à-dire des instruments utilisés dans les constructions grammaticales, et cela qu'il s'agisse de formes liées, de « modifications » ou de « mots » ; ainsi *-e* dans all. *Tisch-e* a le signifié instrumental « pluralisateur », de même que la modification *o* → *ö* dans *Klöster*, et *la* a dans *la table* le signifié « actualisateur ». Le signifié syntaxique est le signifié des constructions grammaticales, c'est-à-dire des combinaisons des lexèmes ou des catégorèmes avec des « morphèmes » ; ainsi *Tisch-e* a, en tant que construction, le signifié « pluriel ». « Singulier », « pluriel », « actif », « passif », « présent », « prétérit », « actuel », « non-actuel » etc. sont des signifiés syntaxiques. Le signifié ontique est la valeur existentielle intentionnellement attribuée à l'état de choses dont il est question dans une phrase (« proposition ») ; ainsi *Jean lit* et *Jean ne lit pas* ont le même signifié syntaxique, mais des signifiés ontiques différents. « Affirmatif », « négatif », « interrogatif », « impératif » (se rapportant à des phrases) sont des signifiés ontiques. On ne rencontre de signifié ontique qu'au niveau de la phrase.

Les signifiés catégoriel, instrumental, syntaxique et ontique restent en dehors de l'objet de la lexématique au sens strict (on est cependant obligé de se référer aux trois premiers dans l'étude lexématique de la formation des mots). Comme il y a par ailleurs des mots (les « catégorèmes », les « instruments ») qui n'ont pas de signifié lexical, tout ce qui peut être considéré comme un « mot » ne fait pas pour autant partie du vocabulaire en tant qu'objet de la lexématique.

1.3. De plus la lexématique s'occupe uniquement — ou du moins en priorité — du signifié (contenu de langue) en tant que tel, c'est-à-dire qu'elle ne traite pas de ce signifié dans le discours ni dans les « textes ». Ainsi par exemple toute désignation de ce qui présente une certaine durée peut à la rigueur être utilisée dans le discours pour l'indication de la durée ; comme on peut dire *Es hat zwei Tage gedauert* (« Ça a duré deux jours »), *zwei Stunden lang* (« deux heures durant »), *Es dauert nur eine Minute* (« Ça ne dure qu'une minute »), on peut en principe également dire *Es hat zwei Kriege gedauert*, *zwei Kriege lang* (« Ça a duré deux guerres », « deux guerres durant ») et bien sûr aussi *Was ich noch zu sagen hätte, dauert eine Zigarette* (« Ce que j'aurais encore à dire ne dure qu'une cigarette »). Mais cela ne signifie pas que *Krieg* (« guerre ») ou *Zigarette* (« cigarette ») fassent partie du paradigme lexical des indications de la durée en allemand au même titre que *Jahr*, *Monat*, *Woche*, *Tag*, *Stunde*, *Minute*, *Weile* (« année », « mois », « semaine », « jour », « heure », « minute », « moment ») etc., car le rapport de *Krieg* et *Zigarette* avec ce paradigme reste tout à fait indéterminé, et l'emploi de ces mots dans l'indication de la durée n'est pas constant et n'appartient pas à leur « signifié de langue » (au contraire, ils ne sont employés pour la durée qu'en raison d'une qualité des faits désignés). L'objet de la lexématique, ce n'est pas ce qui peut être analogue en tant que contenu de discours, ni ce qui dans certains actes de parole peut constituer une opposition occasionnelle, mais bien le contenu de langue, c'est-à-dire le contenu qui se présente comme identique même dans des phrases totalement différentes (par ex. « Zigarette » dans *eine Zigarette anzünden - eine Zigarette dauern*,

« allumer une cigarette » - « durer une cigarette »), ou encore ce qui dans la langue même constitue — en synchronie — une opposition constante (par ex. *Jahr - Monat*) (« mois » - « année ») : *Krieg* (« guerre ») et *Jahr* (« année ») ne constituent pas une telle opposition, car une guerre peut durer aussi bien un mois qu'un an ou plusieurs années. Et en ce qui concerne les textes, les mêmes signifiés peuvent y apparaître pour des sens différents ou même contraires : *Es dauert eine Zigarette* (« Cela dure une cigarette ») peut par exemple être conçu et présenté comme une durée relativement très courte ou comme une durée très longue (cf. aussi *nur eine Minute - eine ganze Minute, nur ein Jahr - ein ganzes langes Jahr*, « juste une minute » - « toute une minute », « une année seulement » - « toute une longue année »). Il y a cependant des lexèmes qui dans la langue même sont destinés à certains textes ou à certaines utilisations textuelles : ces lexèmes ont, pour ainsi dire, en dehors de leur contenu lexématique, une détermination extérieure supplémentaire du type « pour des textes du genre x », « pour telle ou telle utilisation textuelle ». Ainsi par exemple des lexèmes comme all. *meckern*, it. (*aver da*) *ridire*, fr. *bouder, rouspéter, (trouver à) redire* (du point de vue purement lexématique : « soulever des objections », « protester », « désapprouver ») sont réservés d'avance à la critique ou aux reproches faits à autrui. Ainsi on dit : *Was hast du zu meckern?, Qu'est-ce que tu as à rouspéter (à bouder)?, Che cos' hai da ridire?, Qu'est-ce que tu trouves à redire?*, mais pas, normalement, *Ich meckere, Je rouspète, Je boude, Ho da ridire, Je trouve à redire*; ou bien, si l'on dit *Ich meckere, Je rouspète, Je boude, Ho da ridire, Je trouve à redire*, c'est qu'il s'agit de reprendre ou de répéter ce qui a été dit par un autre.

2.0. L'étude fonctionnelle du vocabulaire peut se justifier aussi bien vis-à-vis de la lexicologie et de la sémantique traditionnelles que vis-à-vis de la grammaire générative comme branche autonome et nécessaire de la recherche lexicologique.

2.1.0. Face à la lexicologie et à la sémantique traditionnelles, le point de vue fonctionnel trouve sa raison d'être et sa justification dans la hiérarchie des faits à étudier.

2.1.1. La sémantique traditionnelle en reste souvent au niveau des contenus de parole (« acceptions »), c'est-à-dire des variantes, alors que la lexématique s'intéresse aux invariante du signifié. Or, les variantes du signifié peuvent s'expliquer à partir des invariante, mais non pas inversement. On a par exemple prétendu que le signifié lexical serait contextuel et on a essayé de le délimiter au moyen de critères distributionnels. Ainsi on a observé que all. *schreiben* (« écrire ») signifie deux choses différentes dans *Dieser Kugelschreiber schreibt gut* (« Ce crayon-bille écrit bien ») et dans *Thomas Mann schreibt gut* (« Thomas Mann écrit bien »); ce serait la raison pour laquelle on pourrait aussi dire *Mit diesem Kugelschreiber schreibt es sich* (ou *schreibt man*) *gut* (« Avec ce crayon-bille on écrit bien »), mais non pas (ou, du moins, non pas avec le même « signifié » de *schreiben*) *Mit Thomas Mann schreibt es sich* (ou *schreibt man*) *gut* (« Avec Thomas Mann on écrit bien »). C'est une remarque

tout à fait juste, mais qui ne concerne que les variantes du signifié « schreiben » et non pas ce signifié en tant qu'invariante, c'est-à-dire non pas ce par quoi il est justement « schreiben » et non pas « lesen », « singen » etc. Or, on peut expliquer et justifier la variété des acceptions de *schreiben* dans les phrases citées à partir de l'invariante « schreiben » (justement en tant que déterminations supplémentaires de cette invariante), mais on ne peut pas déduire celle-ci des variantes, car l'interprétation des variantes en tant que variantes (c'est-à-dire en tant qu'acceptions différentes) suppose la connaissance de l'invariante : elles diffèrent en effet comme « schreiben_a » (« écrire_a »), « schreiben_b » (« écrire_b ») etc. (c'est-à-dire par les déterminations a, b, etc.), et non pas comme « schreiben » et quelque chose d'autre que « schreiben » (par ex. « lesen », « lire »). On ne sait d'ailleurs pas non plus jusqu'à quel point les variantes citées ci-dessus relèvent de la structuration de la langue et non pas plutôt de la connaissance des choses : dans différentes autres langues on constaterait en effet exactement les mêmes variantes (cf. par ex. it. *Thomas Mann scrive bene, Questa penna scrive bene*). Par contre ce serait un fait de langue, primaire et important (relevant de la structuration spécifique de la langue concernée), si par exemple, une langue n'avait qu'un seul verbe pour « écrire » et « peindre » : ce qui caractérise les langues et les distingue les unes des autres, ce sont en effet des différences telles que cette dernière, non pas des différences du genre de celles qui existent entre « schreiben_a » et « schreiben_b ». Les types de variantes de signification doivent certes être relevés et examinés, mais ils présupposent la connaissance des unités lexicales fonctionnelles, non pas inversement. Il n'est pas exact non plus que les contextes « déterminent » la signification : ils montrent seulement à l'auditeur (ou au lecteur) quelle est chaque fois l'acception d'un signe dans le discours et, dans le cas des signes homophones, de quel signe il peut s'agir. S'il n'en était pas ainsi, les cas d'ambiguïté et de polysémie seraient exclus d'avance.

2.1.2. Il en va de même des écarts et de la « fixation », des lacunes dans la structure sémantique et de la polysémie, que l'on cite si souvent comme arguments contre l'étude fonctionnelle du vocabulaire. Qu'il existe de nombreux écarts et des phénomènes de fixation, personne ne le niera : au contraire, il s'agit là de faits linguistiques qui doivent être soigneusement relevés et décrits. Cependant les écarts et les expressions figées ne peuvent être constatés comme tels — et ne sont explicables — qu'à partir des paradigmes fonctionnels, et non pas inversement. Les notions d'« écart » et de « fixation » supposent en effet tacitement l'existence préalable de la régularité et de la « technique fonctionnelle libre » — par rapport auxquelles on peut constater des écarts et des phénomènes de fixation — ; elles impliquent que tout n'est pas écart ou expression figée (sans quoi ces notions mêmes seraient vides). C'est pourquoi même des exemples comme all. *ein junger Schnaps*, fr. *une eau-de-vie jeune*, roum. *o țuică bătrână* ne sont pas des arguments allant contre le fait que *jung, jeune, bătrîn* sont, en principe, des adjectifs réservés aux « êtres animés ». Les mêmes remarques valent pour les lacunes et la polysémie. Les lacunes ne sont ressenties comme telles que par

rapport à ce qui est non-lacunaire, et la notion même de « lacune » suppose tacitement les paradigmes, c'est-à-dire justement que tout n'est pas lacune (sinon tout le lexique serait vide). Et pour ce qui est de la polysémie c'est également un fait linguistique qui doit dans chaque cas être relevé et délimité avec soin et non pas, comme on le suppose quelquefois, une objection paralysante contre le point de vue fonctionnel. Car « étude fonctionnelle » signifie justement aussi, entre autres choses, constatation, dans chaque cas, des limites de l'usage « polysémique ». Poser l'existence d'unités fonctionnelles ne signifie nullement qu'on n'admette dans chaque cas qu'une seule « signification » (= acception), mais au contraire qu'on s'efforce justement de définir les limites, données par la langue, à l'intérieur desquelles une infinité d'acceptions peuvent se présenter. D'autre part, la notion de « polysémie » n'a de sens que si l'on ne suppose pas une polysémie illimitée ; ainsi l'on peut dans un certain sens admettre qu'il y a polysémie à l'intérieur de « schreiben » ; mais cela implique en même temps que cette polysémie n'est pas illimitée, c'est-à-dire que *schreiben* ne peut pas signifier n'importe quoi (par ex. aussi « courir », « rôler », « belle-mère », « traduction »). Car si la polysémie était illimitée, elle ne pourrait pas être identifiée comme telle et étudiée ; non seulement la sémantique fonctionnelle, mais toute sémantique serait absurde (et la parole — la communication verbale — serait elle-même tout simplement impossible). C'est pourquoi signaler la polysémie sans s'efforcer d'en déterminer les limites dans chaque cas est un acte sans aucune portée opérationnelle et qui n'a d'effet paralysant que sur ceux qui en restent à cette constatation, en soi évidente.

2.2.0. Par rapport à la grammaire générative, l'étude fonctionnelle du vocabulaire trouve sa raison d'être et sa justification dans l'autonomie du plan de la langue et, par conséquent, du contenu lexical structuré par les langues à l'intérieur du langage en général.

2.2.1. Si on en reste à l'idée (en réalité non encore surannée !) que la linguistique est avant tout la science des langues, l'étude analytique des différentes langues considérées en tant que structures paradigmatiques — c'est-à-dire ce que la plupart des générativistes rejettent avec mépris comme étant « taxinomique » —, c'est précisément la première tâche — et la tâche essentielle — de cette science. Du reste, toute autre approche du langage (même la grammaire générative) suppose la connaissance du plan de la langue dans le sens qui vient d'être indiqué. Seulement, la grammaire générative ne fait pas, de la langue, l'objet propre de son étude : elle n'est pas science des langues, mais science de la parole réalisée au moyen des langues. C'est également la raison pour laquelle la grammaire générative part de la réalité extra-linguistique désignée, ou bien d'une pensée prélinguistique « universelle » (c'est-à-dire non encore structurée par telle ou telle langue), et passe pour ainsi dire à travers et par-dessus les langues pour aboutir à la parole, en négligeant au fond les structures paradigmatiques des différentes langues et les unités fonctionnelles qui leur correspondent. C'est encore pour la même raison qu'on ne trouve pas dans la grammaire générative de théorie proprement dite du contenu linguistique, ni, en particulier, du signifié :

la notion de « signification » (*meaning*) que l'on rencontre chez les générativistes est une notion hybride dans laquelle se mêlent désignation, signifié et sens, quoique avec une prédominance de la désignation.

Faire de la langue en tant que telle l'objet propre de la recherche signifie que l'on analyse chaque langue dans sa spécificité, qu'on relève ses structures paradigmatiques particulières et que, ce faisant, on ne parte justement pas d'une pensée prélinguistique « universelle » ni de la réalité extra-linguistique désignée. Il est relativement facile d'éviter le premier de ces écueils : tout simplement, on ne prendra pas pour point de départ des « phrases » à « signification universelle » et on ne posera pas des transformations arbitraires devant conduire de ces phrases universelles aux phrases réelles des langues particulières. Au contraire, on s'efforcera de découvrir dans la parole les structures fonctionnelles propres de chaque langue ; autrement dit, on ne procédera pas de façon « onomasiologique », mais de façon « sémasiologique ». En ce qui concerne la méthode, cela signifie aussi qu'on ne va pas rester attaché à un contenu « universel » posé par avance et modifier « l'analyse » (c'est-à-dire les règles) aussi souvent que nécessaire pour obtenir comme résultat sur le plan de l'expression ce que l'on connaît déjà en tant que sujet parlant, mais que l'on considérera au contraire les résultats des analyses comme provisoires aussi longtemps qu'ils ne correspondent pas exactement au contenu réel de la langue en question, c'est-à-dire aussi longtemps qu'ils ne peuvent pas expliquer entièrement le fonctionnement de cette langue dans la parole. Pour éviter le deuxième écueil, c'est-à-dire la justification de l'analyse par la réalité extra-linguistique désignée, il faudrait constamment veiller à adopter chaque fois strictement le point de vue de la langue étudiée, ce qui cependant, dans le cas du vocabulaire, où la connaissance des choses est toujours présente à l'esprit, n'est nullement facile. Ainsi — à cause précisément de la connaissance des choses — on inclinerait très probablement à mettre « neige » et « pluie » en rapport avec « eau » et à les définir « sémantiquement » comme étant des sortes d'eau, tandis que dans la langue française les signifiés « neige » et « pluie » ne sont peut-être pas liés à « eau », mais plutôt à « grêle », « brouillard », « brume », « beau temps » etc. Certes, la pluie est normalement, en tant que chose, de l'eau ; mais elle ne l'est pas en tant que signifié : en effet, elle pourrait être par exemple du sang ou du champagne, et cela nous étonnerait sans doute, mais nous ne dirions pas pour autant que ce n'est plus de la pluie.

2.2.2. L'autonomie du signifié lexical implique en outre qu'il faut aussi le considérer précisément en tant que tel et en lui-même, et non pas en se plaçant au point de vue de la syntaxe ou d'une « sémantique universelle » extra-linguistique, puisque les unités lexicales et les rapports qui les unissent et qui les déterminent sont déjà donnés dans chaque langue. Dans l'étude fonctionnelle des langues, on ne peut pas partir de structures abstraites qui seraient ensuite « lexicalisées ». Rien n'est « lexicalisé » (formé en tant qu'unité lexicale primaire) au cours du processus de la production courante des phrases : les unités lexicales de chaque langue sont données d'avance en tant que telles. Et il faut

encore remarquer que le relevé des procédés employés dans la production des phrases ne pourrait jamais amener à la délimitation du signifié, et que, si l'on part de la pensée prélinguistique, on n'est pas en réalité tenu à rester toujours et nécessairement dans le domaine du langage. En effet, les phrases ne contiennent pas à proprement parler le signifié : elles ne contiennent pas les unités fonctionnelles en tant que telles (dont le cadre naturel est la langue), mais, chaque fois, seulement des « contenus de discours », c'est-à-dire des acceptions ou des variantes isolées, à partir desquelles on ne peut pas, en principe, déduire d'une façon immédiate le signifié. Et pour ce qui concerne les rapports des structures abstraites avec le langage tout court : si les « structures profondes » sont conçues comme structures des contenus d'une pensée prélinguistique, de la « parole-non-organisée », il n'est pas du tout évident qu'elles doivent être converties en structures linguistiques, car elles pourraient éventuellement tout aussi bien être transposées dans d'autres formes d'expression (mimique, gestes).

2.2.3. Pas plus ici que dans d'autres domaines la grammaire générative ne peut donc remplacer l'étude fonctionnelle de la langue, qu'au fond elle pré suppose. Le point de vue générativiste peut en revanche être utile pour d'autres approches du langage (en particulier pour l'approche onomasiologique).

3.0. Comme tous les autres « faits de langue », les signifiés lexicaux doivent être relevés en tant qu'unités fonctionnelles là où ils sont effectivement et immédiatement donnés sous cette forme, c'est-à-dire dans le système linguistique d'une langue « fonctionnelle » en tant que « technique du discours ». Ceci suppose toute une série de distinctions préalables : langage primaire — métalangage, synchronie-diachronie, technique du discours — discours répété, langue fonctionnelle — langue historique, norme — système — type linguistique.

3.1. Les unités fonctionnelles doivent en effet être relevées d'abord dans le langage primaire — non pas dans le métalangage —, dans la synchronie — non pas dans la diachronie —, dans la technique libre du discours — non pas dans le discours répété (expressions figées, locutions, citations). Ce n'est qu'ensuite qu'on peut se demander dans quelle mesure certaines structures du langage primaire fonctionnent également dans le métalangage, dans quelle mesure certaines structures se maintiennent inchangées dans la diachronie et dans quelle mesure certaines unités sont identiques ou analogues dans la technique libre du discours et dans le discours répété. En ce qui concerne ce dernier phénomène, cela n'aurait pas de sens par exemple d'essayer de délimiter les unités fonctionnelles all. « Pferd » et « stehlen » en se fondant sur des phrases librement construites (comme par ex. *Hans ist ein Pferdedieb; er hat mein Pferd gestohlen*) et en même temps sur une locution telle que *Mit x kann man Pferde stehlen* (où il ne s'agit ni de « Pferde » ni de « stehlen » dans le sens propre de ces termes); mais après coup on peut bien se demander quel est le

sens métaphorique du « Pferdestehlen » (« vol de chevaux ») dans cette locution.

3.2. Les unités fonctionnelles ne peuvent pas non plus être relevées dans une langue historique considérée comme un tout, car elles ne fonctionnent pas dans les langues historiques en tant que telles, mais seulement dans des variétés de ces langues pourvues de déterminations supplémentaires; et, selon ces déterminations supplémentaires, les unités fonctionnelles peuvent éventuellement y être totalement ou au moins en partie différentes. Une langue historique (c'est-à-dire une langue historiquement délimitée et identifiée communément au moyen d'un « adjectif propre » : par exemple la langue allemande, la langue française, la langue anglaise) n'est pas — même si l'on fait abstraction du discours répété — une technique homogène du discours, mais, normalement, un assemblage complexe de traditions linguistiques en partie concordantes et en partie divergentes; elle présente des différences dans l'espace géographique, entre les couches socio-culturelles et entre les types « situationnels » de modalité expressive (différences diatopiques, diastratiques et diaphasiques), en vertu de quoi elle est un ensemble de dialectes, de niveaux de langue et de styles de langue. Une langue fonctionnelle est une langue délimitée à l'intérieur d'une langue historique et homogène de ces trois points de vue : autrement dit, c'est une langue syntopique, synstratique et symphasique, c'est-à-dire un dialecte particulier considéré à un seul niveau de langue et sous la forme d'un seul style de langue. On l'appelle « fonctionnelle » parce que c'est justement la langue qui fonctionne dans la parole : on ne parle jamais « allemand » ou « français » tout court, mais toujours une forme particulière de l'allemand ou du français. Dans un seul et même texte on peut certes rencontrer différentes langues fonctionnelles, mais à chaque point du texte c'est toujours une langue fonctionnelle déterminée qui est réalisée. Les unités fonctionnelles ne peuvent être identifiées que dans la langue fonctionnelle, et ceci parce que seule cette langue fonctionne effectivement. Mais après coup on peut bien constater des unités et des structures communes à différentes langues fonctionnelles à l'intérieur d'une langue historique, ou même appartenant à cette langue historique dans son ensemble. Remarquons encore à cet égard que la langue fonctionnelle n'est nullement une abstraction ni une construction artificielle; ou, du moins, elle ne l'est pas dans une plus large mesure que la langue tout court, puisqu'elle est reconnue par la conscience linguistique des sujets parlants, qui, aussi bien dans la production que dans la compréhension ou dans l'interprétation des actes de parole, distinguent spontanément différentes langues fonctionnelles. Les difficultés que l'on a à délimiter objectivement les langues fonctionnelles à l'intérieur d'une langue historique, ne doivent pas être interprétées comme des indices du caractère abstrait ou « irréel » de ces langues. Dans la pratique, d'ailleurs, la référence à la langue fonctionnelle signifie seulement que pour chaque différence constatée on doit se demander si elle correspond à une distinction fonctionnelle

immédiate ou si elle appartient à la variété interne de la langue historique (cf. par ex. en allemand les différents signifiés régionaux de *Stiege*, *Speicher*, *Bühne*, etc.).

3.3. Enfin, dans la langue fonctionnelle elle-même, les unités et les structures que celles-ci constituent doivent être identifiées au niveau fonctionnel du système linguistique. Le système linguistique est en effet, dans une langue fonctionnelle, le niveau des distinctions fonctionnelles ou « oppositions » ; la norme linguistique, par contre, est le niveau de la réalisation traditionnelle d'un système linguistique. La norme représente, d'une part, un choix parmi les possibilités offertes par le système et, d'autre part, elle ne contient pas uniquement des traits fonctionnels mais aussi des traits tout simplement « usuels » (traditionnels). Quant au type linguistique, c'est le niveau des classes et catégories des fonctions et procédés linguistiques d'un système linguistique. Ainsi par exemple, les signifiés de *Hauptstadt* et de *Hauptmann* en allemand seraient du point de vue du système, respectivement, « ville principale » et « homme principal » (cf. *Hauptsache*, *Hauptgrund*, *Haupteingang*, etc.). Le fait qu'il s'agisse de ville « principale » et d'homme « principal » dans des sens assez particuliers (fr. « capitale » et « capitaine »), c'est-à-dire le fait qu'un certain choix ait été opéré parmi les possibilités offertes par le système, relève par contre de la norme. Et le fait qu'une langue préfère, par exemple, la structure verbale ou la structuration substantive de la réalité, serait un fait relevant du type linguistique. L'étude de la « norme » en tant que telle ainsi que l'étude du « type » supposent du reste la connaissance du « système » ; c'est pour cette raison aussi que les unités fonctionnelles doivent être identifiées au niveau du système linguistique.

3.4. Tout cela vaut d'ailleurs non seulement pour la lexématique mais pour toute étude fonctionnelle des langues.

4.0. De même, les principes généraux de la lexématique sont ceux de toute étude fonctionnelle des langues. Ces principes sont les suivants : a) principe de la fonctionnalité (avec les corollaires du signifié unitaire et de la commutation) ; b) le principe de l'opposition (avec le corollaire de l'analysabilité des unités linguistiques en traits distinctifs) ; c) le principe de la systématité ; d) le principe de la neutralisation.

4.1.1. Le principe de la fonctionnalité concerne la constitution même de la langue en tant que telle, c'est-à-dire l'existence des unités linguistiques, et se fonde sur la solidarité entre le plan du contenu et le plan de l'expression. Selon ce principe sont unités fonctionnelles d'une langue les unités délimitées comme telles dans la langue même au moyen de la solidarité entre les deux plans sémiotiques : il existe des unités d'expression si elles correspondent aussi à des unités de contenu, et inversement. Ainsi par exemple, il n'existe en allemand qu'une seule unité d'expression *benutzen* - *benützen*, parce que la différence entre ces deux formes ne correspond pas en même temps à une différence de contenu, c'est-à-dire parce que l'unité de contenu

correspondante n'est qu'une. Et inversement : il existe les unités de contenu « canere » (sémelfactif) et « cantare » (fréquentatif) dans une forme particulière du latin, parce qu'il y a également deux unités d'expression distinctes (*canere*, *cantare*) qui leur correspondent, mais non pas en français, où l'on n'a dans ce cas qu'une seule unité d'expression (*chanter*) ; il existe les unités de contenu « tragen » - « bringen » en allemand — justement parce que l'allemand a pour ces contenus les expressions *tragen* - *bringen*, mais non pas en italien, où *portare* seul correspond à ces deux contenus. Remarquons qu'il ne s'agit ici que de l'« existence » au niveau des unités linguistiques, c'est-à-dire, au fond, d'une hiérarchie des faits linguistiques. Les formes matérielles dont la diversité ne correspond pas à une différence de contenu et les contenus dont la diversité ne correspond pas à une différence d'expression ne sont pas pour autant simplement « inexistantes » ; seulement ce ne sont pas des unités fonctionnelles, mais des « variantes ». Ainsi en allemand *benutzen* - *benützen* sont des variantes d'expression, et les contenus « *singen* (sémelfactif) » - « *singen* (fréquentatif) » sont des variantes de contenu, alors que ces derniers étaient en latin des unités fonctionnelles. Des « variantes » d'une langue peuvent donc être des unités fonctionnelles dans une autre langue et inversement. Il faut en outre remarquer qu'il s'agit là de « différences », soit dans l'expression soit dans le contenu, c'est-à-dire d'une dissimilitude seulement partielle.

4.1.2. La dissimilitude totale sur l'un des plans qui ne trouve pas de correspondant sur l'autre plan, est, dans les langues, un phénomène marginal, qui est en rapport avec le premier corollaire du principe de la fonctionnalité. Ce corollaire dit que l'on doit par principe pour toute forme linguistique distincte supposer également un signifié distinct, et plus précisément un signifié unique et unitaire, valable pour tous les contextes où apparaît la forme ; ceci bien sûr abstraction faite des déterminations supplémentaires de ce signifié unitaire, qui donnent naissance à ses variantes. Les formes radicalement différentes auxquelles peut être attribué malgré tout un signifié unitaire (et cela sans que la variation contextuelle corresponde au remplacement d'une forme par une autre), sont des « synonymes ». Les formes identiques auxquelles il n'est pas possible d'attribuer un signifié unitaire sont des formes homophones. Ainsi par exemple, fr. *seau*, *sot* et *sceau* sont des formes homophones, parce qu'il est impossible de ramener leurs contenus (all. « Eimer », « dum » et « Siegel ») à un signifié unique valable pour tous les contextes où apparaît /so/.

4.1.3. Le corollaire de la commutation transpose la solidarité entre expression et contenu en une méthode d'identification des unités. La commutation consiste précisément à supprimer ou à remplacer sur l'un des plans un élément d'une unité considérée provisoirement comme telle, ou bien à ajouter un élément à cette unité, en vue de constater ce que cela déclenche sur l'autre plan. S'il ne se produit rien sur l'autre plan, c'est que le changement opéré n'est pas fonctionnel : l'unité considérée avant l'opération et l'unité résultant de celle-ci sont des variantes d'une seule et même unité fonctionnelle. Si, au contraire, le

changement entraîne également un changement sur l'autre plan, cela signifie que l'on a franchi une limite fonctionnelle et que les deux formes ou les deux contenus en question appartiennent à des unités fonctionnelles différentes. Ainsi par exemple, le remplacement de *u* par *ü* dans all. *benutzen* n'entraîne aucun changement dans le contenu ; c'est pourquoi *benutzen* et *benützen* ne sont que deux variantes d'expression (cf. en revanche le remplacement de *u* par *e* : *benutzen* - *benetzen*). Inversement, le remplacement de « sémelfactif » par « fréquentatif » dans fr. « chanter (sémelfactif) » n'a pas de conséquences sur le plan de l'expression, où la forme *chanter* reste la même (cf. par contre le remplacement analogue dans lat. *canere* - *cantare*). La méthode de la commutation n'a été explicitée en tant que telle qu'à notre siècle, dans le cadre du structuralisme européen, mais comme méthode utilisée intuitivement et tacitement, elle est en réalité très ancienne ; on pourrait même dire qu'elle a été depuis toujours la méthode d'identification de la linguistique descriptive. Ces derniers temps cette méthode a été à plusieurs reprises critiquée, mais — il faut bien le dire — sans aucune intelligence de ce qu'elle est réellement : la commutation ne repose en effet pas sur la supposition qu'à toute variation phonématique dans l'expression devrait correspondre également une variation dans le contenu et réciproquement, ni sur la supposition qu'il n'y aurait pas de synonymes ni de formes homophones, et elle ne consiste pas, comme cela a été supposé à tort par la critique, dans le remplacement d'unités entières sur le plan de l'expression ou sur celui du contenu, mais dans une modification toujours seulement partielle d'une unité sur l'un de ces plans. D'ailleurs les signifiants homophones et les synonymes — qu'on a invoqués à cet égard — sont eux aussi délimités comme tels justement par une application (au moins implicite) de la commutation.

4.2. Le principe de l'opposition concerne la façon dont les unités linguistiques existent du point de vue fonctionnel, c'est-à-dire en même temps la manière dont elles fonctionnent en tant qu'unités. Les unités fonctionnelles « existent » (fonctionnent) notamment par des oppositions, c'est-à-dire en vertu des traits qui les distinguent partiellement les unes des autres. Une unité existe en tant que telle dans une langue si dans la même langue il se trouve au moins une autre unité avec laquelle la première a quelque chose en commun et dont celle-ci se distingue par un trait différent, ou bien par l'absence ou la présence supplémentaire d'un trait. Les unités qui se distinguent les unes des autres de cette façon (c'est-à-dire, en dehors de la partie commune : $\text{trait}_1 / \text{trait}_2$, $\emptyset / \text{trait}_2$, $\text{trait}_1 / \emptyset$) constituent une opposition. Ainsi par exemple, all. « *sitzen* », « *stehen* », « *liegen* » ont un contenu commun et, en plus, chacun un trait différent (à savoir, la « position » chaque fois différente, considérée par rapport à une base d'appui) ; par contre la partie commune à all. « *nehmen* » - « *holen* » est le contenu intégral de « *nehmen* », mais « *holen* » possède en plus un trait supplémentaire (à quelque chose près : le trait « déplacement »). Or, comme normalement une unité se trouve en opposition avec plusieurs autres unités, et cela dans chaque cas par une autre différence (= « trait

distinctif »), le principe de l'opposition implique en tant que son corollaire l'analysabilité des unités fonctionnelles en traits distinctifs ; ainsi par exemple all. « *jung* » peut, du fait de son opposition immédiate à « *alt* » et « *neu* », être analysé comme « non vieux » + « pour êtres animés » ; de la même façon on pourra analyser all. « *liegen* » comme correspondant à « être » (« se trouver ») + « en position horizontale ». Ce corollaire ne signifie cependant pas que les unités se composent effectivement de traits distinctifs ni, surtout, qu'elles soient issues de l'assemblage de traits déjà donnés. Au contraire : ce sont les traits distinctifs qui résultent de l'opposition des unités entre elles. Les unités fonctionnelles correspondent d'une façon immédiate à des intuitions globales unitaires et les traits distinctifs ne sont rien d'autre que les différences que l'on constate entre ces intuitions. C'est pourquoi il peut aussi arriver que l'apparition d'une nouvelle unité modifie un trait distinctif déjà existant ou le scinde en deux traits nouveaux. Le corollaire de l'analysabilité en traits distinctifs ne concerne que les rapports des unités entre elles, les conditions de leur fonctionnalité différenciée dans un état de langue donné.

4.3. Le principe de la systématité concerne une présomption raisonnable et justifiée empiriquement. Ce principe dit que, dans un système linguistique, les mêmes différences se présentent communément, ou souvent, d'une façon « systématique » (c'est-à-dire plusieurs fois, pour des unités linguistiques différentes), donnant de ce fait naissance à plusieurs oppositions homologues. Ainsi par exemple, la différence qui existe dans esp. *ir* - *venir* se retrouve dans *llevar* - *traer* ; et en allemand les différences qui existent entre *stellen*, *legen* et *setzen* sont les mêmes qu'entre *stehen*, *liegen* et *sitzen*. Toutefois cette répétition des différences (ou « régularité » des oppositions), tout en étant courante dans les langues, n'est nullement nécessaire ; ainsi en allemand la différence qui existe entre *jung* et *neu* ne se retrouve pas pour « *alt* » et en italien la différence qui existe entre *andare* et *venire* n'est pas faite pour *portare*. C'est justement pourquoi il s'agit d'une « présomption » : on peut s'attendre à la répétition des différences fonctionnelles, mais on ne peut pas la poser d'avance pour tel ou tel cas particulier : pour savoir si la répétition a effectivement lieu, il faut le constater dans chaque cas.

4.4. Le principe de la neutralisation concerne une exception importante dans le fonctionnement des oppositions linguistiques dans la parole. Ce principe dit que les oppositions existant dans une langue ne fonctionnent pas toujours et nécessairement : dans certains cas — que l'on peut déterminer pour chaque langue — elles peuvent en effet être « suspendues ». Dans de tels cas c'est normalement un des termes de l'opposition concernée qui se charge de représenter la valeur commune constituant la base de cette opposition. C'est-à-dire que ce terme a déjà de par la langue deux valeurs différentes : une valeur oppositive et une valeur non oppositive (qui apparaît justement dans les cas de neutralisation). Ainsi par exemple, fr. *jour* et *nuit* constituent une opposition, et *jour* est souvent, comme *nuit*, employé avec sa valeur oppositive (par ex. *deux jours et deux nuits* ; *il fait déjà jour*, etc.) ; mais

jour peut aussi être employé pour « jour » + « nuit » (par ex. *Jean a passé quinze jours en Espagne*), ce qui par contre ne se constate pas pour *nuit*, terme toujours oppositif. Dans le cas des oppositions lexicales, la neutralisation apparaît dans des contextes et des situations dans lesquels la précision n'est pas recherchée, où elle est superflue, et surtout quand on veut justement exprimer la notion plus générale, commune aux termes d'une opposition (comme à l'instant dans le cas de *jour*). Pour savoir si une opposition est ou non neutralisable, il faut cependant le constater pour chaque cas dans la langue concernée. Ainsi les oppositions esp. *hermano - hermana*, it. *fratello - sorella* sont neutralisables (les pluriels *hermanos* et *fratelli* peuvent aussi signifier « frère[s] et sœur[s] »); par contre l'opposition analogue en français, *frère - sœur*, ne l'est pas (pour all. « Geschwister » on dit en effet en français *frère[s] et sœur[s]*, et non pas *frères*). En outre, dans le lexique beaucoup d'oppositions ne sont pas neutralisables aussi du fait que pour les significations « neutres » il existe souvent des termes particuliers, « archilexématiques »; ainsi les oppositions fr. *homme - femme*, it. *uomo - donna* sont neutralisables (*homme*, *uomo* signifient aussi « Mensch », « homo » : « être humain »), l'opposition all. *Mann - Frau* par contre ne l'est pas, parce que l'allemand possède pour la signification « neutre » l'unité plus générale *Mensch*, qui recouvre l'ensemble de cette opposition (cf. aussi *Bruder - Schwester / Geschwister* ou *père - mère / parents*, en face d'esp. *hermano - hermana / hermanos*, *padre - madre / padres*).

5.0. La tâche de la lexématique est de relever dans les langues fonctionnelles la paradigmatique et la syntagmatique du lexique sur le plan du contenu. Sa spécificité par rapport à l'étude fonctionnelle de la langue en général résulte de la spécificité des structures paradigmatiques et syntagmatiques qu'elle relève. Il existe en effet les types suivants de structures lexématiques : A) structures paradigmatiques, et, à l'intérieur de celles-ci : a) structures « primaires » : champ lexical et classe lexicale ; b) structures « secondaires » : modification, développement et composition ; B) structures syntagmatiques : affinité, sélection et implication (les termes qu'on emploie sont, bien entendu, conventionnels). Ces types ont été justifiés et caractérisés en détail dans d'autres ouvrages par l'auteur de cet article (cf. les indications bibliographiques). C'est pourquoi on se limitera ici à quelques indications générales et à quelques précisions supplémentaires.

5.1. Le champ lexical et la classe lexicale sont des structures « primaires », en ce sens que leur définition ne présuppose pas d'autres structures lexicales déjà définies et qu'elles peuvent être constatées dans le lexique en tant que tel, sans référence à son éventuelle « grammaticalisation ». Le champ lexical est une structure paradigmatique constituée par des unités lexicales (« lexèmes ») se partageant une zone commune de signification et se trouvant en opposition immédiate les unes avec les autres ; ainsi par exemple, les verbes de « déplacement » en allemand (*gehen - laufen - rennen - fliegen - schwimmen - fahren*, etc.) constituent un champ lexical ; de même *alt / jung - neu* ou les adjectifs

indiquant la température (*kalt - kühl - lau - warm - heiß*). La classe lexicale est une classe de lexèmes qui, indépendamment des structures de champ, sont liés entre eux par un « classème », c'est-à-dire par un trait distinctif commun qui fonctionne dans toute une catégorie verbale (partie du discours), ou bien dans une autre classe (d'ordre supérieur) existant déjà à l'intérieur d'une catégorie verbale. Les classes se distinguent par la « distribution » grammaticale et/ou lexicale des lexèmes respectifs, c'est-à-dire par le fait que les lexèmes faisant partie d'une classe apparaissent dans des combinaisons grammaticales et/ou lexicales analogues. Ainsi par exemple, à l'intérieur de la catégorie verbale « substantif », les distinctions « animé » - « non-animé », « humain » - « non-humain », « mâle » - « femelle » correspondent à des classes, si, dans la langue concernée, les lexèmes respectifs exigent certaines combinaisons qui leur sont spécifiques. De ce point de vue on peut distinguer des lexèmes classématiquement déterminants et des lexèmes classématiquement déterminés. « Classématiquement déterminants » sont les lexèmes qui exigent certaines combinaisons ; « classématiquement déterminés », les lexèmes qui n'apparaissent qu'en combinaison (explicite ou implicite) avec les lexèmes de certaines classes, c'est-à-dire les lexèmes contenant une détermination du type « pour la classe *x* », « se dit de la classe *x* » ; ainsi par exemple, en allemand *Arzt* et *Löwe* sont des lexèmes classématiquement déterminants, tandis que *essen* et *fressen*, *Mund* et *Maul* sont classématiquement déterminés.

5.2. La modification, le développement et la composition sont des structures « secondaires », en ce sens que leur définition présuppose les champs lexicaux (et éventuellement aussi les classes lexicales) et qu'elles correspondent à une grammaticalisation du lexique. La modification, le développement et la composition sont en effet des types (ou procédés) de formation des mots (sur le plan du contenu), et la formation des mots inclut toujours des déterminations de nature grammaticale. La modification correspond à une détermination grammaticale « inactuelle », c'est-à-dire à une détermination qui n'implique pas de fonction syntaxique spécifiée pour le lexème primaire qu'on modifie ; c'est entre autres le cas pour la formation des diminutifs et des collectifs et pour la formation de nouveaux verbes au moyen de préfixes. Les lexèmes formés par modification appartiennent toujours à la même partie du discours que les lexèmes primaires modifiés (cf. en allemand, *Pferd* → *Pferdchen*, *rot* → *rötlich*, *lachen* → *lächeln*, *Tier* → *Getier*, *Schrift* → *Schrifttum*, *fahren* → *abfahren*, *fallen* → *hinfallen*, ou en français : *maison* → *maisonnette*, *rouge* → *rougêtre*, *crier* → *criailler*, *pleurer* → *pleurnicher*, *voir* → *prévoir*, etc.). Dans le développement, par contre, on a une détermination grammaticale qui implique une fonction particulière dans la phrase pour le terme auquel on applique ce procédé ; ainsi *beauté*, *richesse*, *arrivée* impliquent la fonction prédicative des lexèmes de base *beau*, *riche*, *arriver* (tout en n'impliquant pas des phrases concrètes du type *Marie est belle*, *Jean arrive*, vu que la personne, le nombre, le temps, le mode ne sont pas donnés dans ces développements). Les lexèmes formés par développement appartiennent toujours à une

autre partie du discours que les lexèmes dont ils sont issus (cf. *beau* → *beauté*, *partir* → *départ*, *riche* → *enrichir* → *enrichissement*, *cercle* → *encercler*, *Tisch* → *aufstischen*, *Art* → *ausarten*). La composition implique toujours deux unités de base liées par une détermination de nature grammaticale. Elle peut être « prolexématique » ou « lexématique » : si l'une des deux unités est une unité de nature pronominale, c'est-à-dire un « prolexème », la composition est prolexématique (par ex. « agent pronominal » + *lire* → *lecteur*) ; si les deux unités sont des lexèmes, on a affaire à une composition lexématique (par ex. *Korb* + *Papier* → *Papierkorb*). La partie du discours à laquelle appartiennent les mots composés est toujours celle des lexèmes (ou prolexèmes) déterminés dans la composition.

Différentes structures secondaires peuvent être combinées les unes avec les autres ; cf. par exemple, *gehen* → *ausgehen* (modification) → *Ausgang* (développement), « agent pronominal » + *lehren* → *Lehrer* (composition prolexématique) + *Schule* → *Schullehrer* (composition lexématique).

5.3. Les structures lexématiques syntagmatiques (« solidarités lexicales ») sont des combinaisons lexicales déterminées par la langue. Elles sont de trois sortes (affinité, sélection, implication), selon que l'élément déterminant la combinaison syntagmatique est un classème, un archilexème ou un lexème. Ainsi par exemple il y a « affinité » entre *Löwe* et *fressen* : la combinaison *der Löwe frißt* (non pas : *der Löwe ißt*) est déterminée par le classème du lexème *Löwe* (classe « animal »). Entre *Wagen* et *fahren* il y a « sélection » (l'élément déterminant est ici l'archilexème *Fahrzeug*, auquel correspond le lexème *Wagen*) ; et dans le cas de *seit geraumer Zeit* il y a « implication » (*geraum* ne s'emploie qu'avec le lexème *Zeit*).

6.1. La lexématique est une discipline relativement jeune : en tant que branche autonome de la recherche sémantique et forme particulière de la lexicologie, elle n'a été fondée que dans les années 60. Malgré cela elle peut aujourd'hui être considérée comme assez avancée dans son développement, du moins en ce qui concerne la théorie et la méthodologie. Nous disposons à l'heure actuelle de plusieurs modèles de description, dont au moins un d'assez complet (concernant aussi la théorie de la formation des mots sur le plan du contenu et la syntagmatique du lexique). Par contre en tant que discipline descriptive, en tant qu'étude systématique du lexique de différentes langues, la lexématique en est encore à ses débuts. Seuls des domaines peu nombreux et relativement restreints, dans un petit nombre de langues, ont jusqu'ici été examinés et décrits avec précision du point de vue lexématique.

6.2. Les recherches entreprises jusqu'ici, même les analyses partielles et les études d'orientation plus ou moins théorique ou méthodique, ont cependant clairement montré que la lexématique ouvre des perspectives importantes (et qui lui sont spécifiques) pour la compréhension de la structure des langues. Certains domaines se révèlent particulièrement prometteurs à cet égard ; ainsi la classématique, l'étude du développement

et de la composition et la typologie des champs lexicaux. En ce qui concerne la classématique, il semble par exemple que la plupart des adjectifs soient classématiquement déterminés. Certains adjectifs ne peuvent être employés que pour certaines classes et d'autres varient, soit dans l'expression soit dans le contenu, selon les classes avec lesquelles ils sont combinés. Ainsi, la qualité d'« intelligent » n'est attribuée qu'à des êtres vivants doués d'intentionnalité ou à leur expression : une personne, une phrase, un livre peuvent être « intelligents », ou même encore les yeux, en tant qu'expression de l'intériorité psychique, mais non pas les oreilles, les cheveux, une bouteille ou une table. Pour les deux autres cas, cf. fr. *rouge* et *roux* et all. *ein warmes Essen - ein warmer Empfang*. En ce qui concerne le « développement » on constate que les types de développements sont en partie différents dans les différentes langues ; de même les possibilités respectives, le nombre des phases que présentent des séries développées du même type et le nombre des cases vides qu'on peut y constater, ainsi que les points de départ de certaines séries conceptuellement analogues (cf. pour ce dernier phénomène all. *wahr* → *Wahrheit* en face d'esp. *verdad* → *verdadero*). Dans le domaine de la composition on constate entre autres choses que la différence typologique entre les langues dont on prétend qu'elles « préfèrent la dérivation » et celles dont on prétend qu'elles « préfèrent la composition » concerne, non pas la modification et le développement d'une part et la composition d'autre part, mais seulement les deux sortes de composition (la prolexématique et la lexématique), c'est-à-dire deux procédés très voisins de formation des mots (les langues romanes par ex. préfèrent très souvent une composition prolexématique là où l'allemand préfère une composition lexématique ; cf. *pommier - Apfelbaum*, *arrosoir - Gießkanne*, *tiroir - Schublade*). Et la typologie des champs lexicaux laisse déjà entrevoir comme résultat que l'image de la « mosaïque » lexicale qui recouvrirait la réalité analysée par les langues, image si chère aux recherches sur les champs « notionnels » (qui d'ailleurs ont préparé la voie à la lexématique actuelle), ne rend pas justice à la structure du lexique : le lexique n'est pas une mosaïque mais bien plutôt un édifice complexe, à plusieurs étages et avec beaucoup de cases vides aux différents étages ; en outre, les plans des étages de cet édifice (y compris les cases vides) diffèrent selon les langues, et souvent les mêmes réalités extra-linguistiques ne sont pas analysées et structurées aux mêmes étages dans des langues différentes.

6.3. D'autre part la lexématique s'avère être indispensable pour la linguistique appliquée (enseignement des langues, lexicographie uni- et plurilingue, théorie et pratique de la traduction). L'apprentissage du vocabulaire, en particulier d'une langue étrangère, s'effectuait il y a peu de temps encore sans le moindre système, selon l'arbitraire des exemples grammaticaux et le hasard des textes de lecture. La constatation de la fréquence des mots a introduit ici un premier principe de rationalisation, la répartition onomasiologique en « centres d'intérêt » un deuxième. Ces principes sont certes importants, ils sont cependant encore insuffisants pour un apprentissage systématique et rationnel du vocabulaire. Le classement des mots selon leur fréquence ne dit rien sur le signifié et la

désignation, et l'approche onomasiologique n'est entièrement appropriée que pour le lexique terminologique, qui n'est pas structuré du point de vue des langues en tant que telles (et bien entendu aussi pour les domaines terminologiques de la langue courante, non-scientifique). Mais dès qu'il s'agit du lexique structuré des langues, il s'avère absolument nécessaire d'avoir recours à la lexématique. Ainsi par exemple, cela n'a pas de sens — et il est en réalité presque impossible — d'apprendre séparément un contenu tel qu'all. « stehen », sans prendre en même temps conscience de ses rapports avec « sich befinden », « liegen », « sitzen », « stecken », etc. (et aussi avec « Stand », « Lage », « Sitz », etc.). Et un Français (ou un Italien) ne peut par exemple apprendre réellement et exactement le contenu d'all. *heiß* que lorsqu'il apprend que la limite entre *warm* et *heiß*, dans le champ lexical correspondant, ne coïncide pas avec la limite entre *chaud* et *brûlant* (ou entre *caldo* et *bollente*). De même on devrait pouvoir attendre des dictionnaires unilingues et plurilingues qu'ils contiennent toutes les indications concernant les relations structurales des contenus des mots traités. Par exemple, tel mot appartient-il au vocabulaire linguistiquement structuré ou au lexique terminologique ? S'il appartient au vocabulaire linguistiquement structuré, de quel champ lexical fait-il partie ? Quelles sont ses déterminations classématiques ? Est-ce un archilexème, ou, sinon, quel est son archilexème ? Quels sont ses traits distinctifs par rapport aux autres mots du même champ lexical ? Comment se comporte-t-il vis-à-vis de la modification, du développement, de la composition et des solidarités ? Que cela aurait des effets positifs aussi sur la théorie et la pratique de la traduction nous paraît évident ; et les traducteurs — du fait de leur expérience si souvent négative avec les dictionnaires qu'ils utilisent — le savent mieux que personne.

E. COSERIU,
Université de Tübingen.

(Trad. de l'allemand par Agnès Abel.)

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L'auteur de cet essai a consacré plusieurs publications à la justification de la lexématique et à différentes questions de cette discipline. Cf. entre autres pour les distinctions préalables valant pour toute étude linguistique fonctionnelle : « Structure lexicale et enseignement du vocabulaire », dans *Actes du premier Colloque international de Linguistique appliquée*, Nancy, 1966, pp. 175-217 (en particulier pp. 190-208) ; pour les principes de la lexématique en tant que discipline autonome et les types de structures lexématiques : « Les structures lexématiques », dans *Probleme der Semantik*, publ. par W. Th. Elwert, Wiesbaden 1968, pp. 3-16 (trad. all. dans E. C., *Sprache, Strukturen und Funktionen*, Tübingen, 1970, pp. 159-179), et *Probleme der strukturellen Semantik* (cours donné en 1965-1966 à l'université de Tübingen), nouv. éd. publ. par D. Kastovsky, Tübingen, 1973 ; pour la distinction désignation - signifié - sens : *Die Lage in der Linguistik*, Innsbruck 1973 (en particulier pp. 7-10) ; pour la problématique de la

désignation : « Bedeutung und Bezeichnung im Lichte der strukturellen Semantik », dans *Sprachwissenschaft und Uebersetzen*, publ. par P. Hartmann et H. Vernay, Munich, 1970, pp. 104-121 ; pour les rapports entre la lexématique et la grammaire : « Semantik und Grammatik », dans *Neue Grammatiktheorien und ihre Anwendung auf das heutige Deutsch. Jahrbuch IDS 1971 (= Sprache der Gegenwart, 20)*, Düsseldorf, 1973, pp. 77-89 ; pour la syntagmatique lexicale : « Lexikalische Solidaritäten », *Poetica* I, 1967, pp. 293-303 ; pour la lexématique historique : « Pour une sémantique diachronique structurale », *TraLiLi* II, Strasbourg, 1964, pp. 139-186 ; pour la typologie des champs lexicaux : « Vers une typologie des champs lexicaux », *Cahiers de Lexicologie*, XXVII (1975) 2, pp. 30-51.

Pour des points de vue analogues dans l'étude sémantique du lexique, cf. B. Pottier, *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*, Nancy, 1963, et « Vers une sémantique moderne », *TraLiLi*, II Strasbourg, 1964, pp. 107-137 ; A. Greimas, *Sémantique structurale*, Paris, 1966.

Sur l'état actuel de la lexématique : E. Coseriu et H. Geckeler, « Linguistics and Semantics », dans *Current Trends in Linguistics*, 12, La Haye, 1974, pp. 103-171.

Parmi les études descriptives de quelque importance réalisées dans le cadre de la lexématique, voir en particulier : R. Trujillo, *El campo semántico de la valoración intelectual en español*, La Laguna, 1970, et H. Geckeler, *Zur Wortfelddiskussion. Untersuchungen zur Gliederung des Wortfeldes « alt - jung - neu » im heutigen Französisch*, Munich, 1971.

Dans le domaine de l'application de la lexématique à l'enseignement des langues on signalera tout particulièrement : H. Geckeler, *Strukturelle Semantik des Französischen (= Romanistische Arbeitshefte 6)*, Tübingen, 1973.